



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-163193/A	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-163193	Date 2016-04-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-619-29966	
File No. - N° de dossier 619zm.W8485-163193	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-13	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Onge, Josée	Buyer Id - Id de l'acheteur 619zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4944 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l’invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l’acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L’INVITATION 008

Cette modification à l’invitation a été soulevée afin de:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant la Demande de proposition (DDP), et
2. Modifier la Demande de proposition (DDP) tel qu’indiqué à l’appendice 007 ci-dessous.

Question n° 46:

Nous notons que le volet 2, critère technique obligatoire TO2 exige que la ressource proposée par le soumissionnaire compte, au cours des 60 derniers mois, au moins 36 mois d’expérience confirmée avec au moins six des onze applications ci-dessous:

- a. Maintenance SAPGUI (PM)
 - b. Gestion du matériel SAPGUI (GM)
 - c. Production SAP (système principal)
 - d. Solution mobile de Défense SAP (SMD)
 - e. Portail 2.0 SAPGUI
 - f. Formation des clients SAP (c.-à-d., Gold, CRG)
 - g. Environnements d’essai SAP (c.-à-d., MBQ)
 - h. DOORS (outil de traçabilité)
 - i. Gestionnaire de solution SAP;
 - j. Renseignements d’affaires SAP (RA)
 - k. UPerform
- (a) Toutefois, c. n’est pas une application en tant que telle. SAP peut être accéder via un fonctionnant avec le web ou à l’aide de l’interface utilisateur graphique SAP (GUI). Comme il est redondant, nous demandons que ce point soit supprimé du volet 2 des critères techniques obligatoires et cotés.
- (b) De plus, les points f et g sont les bases de données derrière l’application SAP. Comme les postes sous le volet 2 sont simplement des utilisateurs de SAP bien informés et NON des professionnels techniques de SAP qui auraient besoin de charger, configurer ou maintenir ces bases de données, la base de données que l’application est pointée est une exigence non pertinente qui ne sert qu’à réduire la liste de personnels qualifiés du titulaire. Nous demandons que la Couronne supprime ces exigences des critères techniques obligatoires et cotés.
- (c) Concernant le point e, est-ce que le Portal 2.0 se réfère à la mise en application unique et spécifique de l’interface du web au composante SAP de contrôle de l’entreprise 6 PRE de l’ARC, ou inclut-elle toute mise en application de SAP qui profite des portails intégrés utilisant la boîte à outils et les protocoles techniques Netweaver 2.0? Veuillez confirmer.

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse n° 46:

- (a) MDN est d'accord.
- (b) MDN est d'accord.
- (c) L'article e. (dans TO2, TO10, TO18, TO26, TO34, TO42, TO50, TO58, TO69, TC1, TC8, TC15, TC22, TC29, TC36, TC43, TC50 et TC61) se réfère spécifiquement au portail construit d'ARC mais le MDN acceptera les mises en applications de SAP qui profite des portails intégrés utilisant la technologie de Netweaver 2.0.

Le Canada a modifié le Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires, TO2, TO10, TO18, TO26, TO34, TO42, TO50, TO58, TO69 et le Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères technique cotés TC1, TC8, TC15, TC22, TC29, TC36, TC43, TC50 et TC61. Veuillez télécharger les Pièces jointes intitulés « *Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Modifié le 29 avril 2016) et Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Modifié le 29 avril 2016)* » tel que mentionné à l'appendice 007 ci-dessous.

Question n° 47:

Le volet 2, critères techniques obligatoires TO2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 exigent tous 36 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois. Étant donné qu'à Trenton SAP a seulement été en usage depuis le 1^{er} mars, 2014, le bassin de ressources est trop petit pour permettre une offre compétitive et fait injustement pencher la balance au titulaire. Veuillez prendre en considération l'acceptation des ressources qui ont 24 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois pour les critères techniques obligatoires TO2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, vu que cela est tout ce qui serait disponible à n'importe qui à Trenton, sauf pour le titulaire.

Réponse n° 47:

Le Canada a modifié TO2, TO5, TO6, TO7, TO8, TO9, TO10, TO13, TO14, TO15, TO16, TO17, TO18, TO21, TO22, TO23, TO24, TO25, TO26, TO29, TO30, TO31, TO32, TO33, TO34, TO37, TO38, TO39, TO40, TO41, TO42, TO45, TO46, TO47, TO48, TO49, TO50, TO53, TO54, TO55, TO56, TO57, TO58, TO59, TO61, TO69, TO71, TO72, TO73, TO74 du Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires et TC3, TC4, TC5, TC6, TC7, TC10, TC11, TC12, TC13, TC14, TC17, TC18, TC19, TC20, TC21, TC24, TC25, TC26, TC27, TC28, TC31, TC32, TC33, TC34, TC35, TC38, TC39, TC40, TC41, TC42, TC45, TC46, TC47, TC48, TC49, TC51, TC53, TC63, TC64, TC65 et TC66 du Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés.

Le Canada ne modifier pas TO4, TO12, TO20, TO28, TO36, TO44, TO52, TO60, TO 67 et TO70 du Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires et TC2, TC9, TC16, TC23, TC30, TC37, TC44, TC52, TC59 et TC62 du Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés.

Veuillez-vous référer à l'appendice 007 ci-dessous.

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question n° 50:

Nous avons une question concernant la DDP susmentionnée. Partie 3 - Instructions pour la préparation de soumission de la DDP stipule que « Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent en sections distinctes, comme suit:

- (i) Section I - Soumission technique (4 copies papier) et 4 copies électroniques sur clé USB
- (ii) Section II: Soumission financière (1 copie papier) et 1 copie électronique sur clé USB
- (iii) Section III: Certifications non inclus dans la soumission technique (4 copies papier) ».

Dans la modification de l'invitation 7, vous préciser que cela signifie que les soumissionnaires doivent soumettre une soumission technique pour chaque ensemble de travaux sur 4 clés USB séparées. Ceci est sans raison valable inutilement et du gaspillage, et nécessiterait des soumissionnaires qui répondent à tous les 5 ensemble de travaux (c'est-à-dire tous les volets 1 et 2) à soumettre 20 clé USB pour leurs soumissions techniques seulement (en plus des 4 copies papier séparées par ensemble de travaux que la Couronne a également demandé pour chaque soumission technique).

Nous demandons que la Couronne envisage de réduire l'exigence de ce qui suit:

- (i) Section I – Soumission technique (4 exemplaires papier) et 1 copie électronique sur clé USB
- (ii) Section II: Soumission financière (1 copie papier) et 1 copie électronique sur clé USB
- (iii) Section III: Certifications non inclus dans soumission technique (4 exemplaires papier).

Réponse n° 50:

Non, les soumissionnaires doivent fournir tel que demandé à la partie 3 de la DDP.

Question n° 51:

Est-ce que le soumissionnaire a besoin d'inclure une coordonnée de client pour le critère TO1 (référence du contrat)?

Réponse n° 51:

Veillez-vous référer à l'article 3.2 Section 1 - Soumission technique, (v) Coordonnées de clients cités en référence de la DDP.

Question n° 52:

Est-ce que le soumissionnaire a besoin d'inclure des références pour chaque projet utilisé pour répondre aux exigences obligatoires et cotées pour chaque ressource?

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 008	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse n° 52:

Les soumissionnaires doivent fournir une coordonnée de client pour TO1 seulement.

APPENDICE 007

Au Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires

INSÉRÉ *Volet 2, Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Modifié le 29 avril 2016).*

Au Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés

INSÉRÉ *Volet 2, Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Modifié le 29 avril 2016).*